

LE CONSEIL : LIEU D'ÉCOUTE ET DE PARTAGE

ERIC SERFASS

LE CONSEIL PRESBYTÉRAL EST CERTES GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE LOCALE, ORGANE DE DIRECTION ET DE GESTION DES AFFAIRES DE L'ÉGLISE, MAIS AUSSI UN GROUPE DE PERSONNES APPELÉES À ÉCHANGER, S'EXPRIMER, ÉCOUTER ET AVANCER ENSEMBLE.

La direction de l'Église locale ne se décrète pas. Elle se construit progressivement sur la base du partage des avis de chaque conseiller, lui-même ouvert à l'écoute des autres membres de l'Église. Si la responsabilité du conseil presbytéral est de prendre des décisions, sa façon de les élaborer repose sur le travail de groupe et la participation de tous.

Or la participation de chaque conseiller presbytéral à la discussion et à la fabrication d'une décision ne va pas toujours de soi ;

elle n'est ni innée ni spontanée. Cette pleine participation n'est pas naturelle pour tous. Elle dépend des personnalités présentes, des sujets abordés, parfois de l'histoire ou des histoires de l'Église locale.

Afin de la rendre réelle et enrichissante, la participation doit être sans cesse suscitée (voire ressuscitée) afin de favoriser la possibilité de s'exprimer pour chacun, oui, vraiment chacun. La parole suppose l'écoute. Et même, l'écoute précède la parole.

Surtout pour les personnes dont le point de vue est intéressant, réfléchi, profond, mais qui ne cherchent pas à l'imposer ou à s'imposer pour se faire entendre. Soit que le tumulte l'empêcherait, soit que le silence pèserait sur un sujet qui serait réservé à certains, à des spécialistes ou des personnes « autorisées ».

Écouter avec respect celui pour qui parler lui coûte, et chercher à le comprendre.

Donc, favoriser l'expression de chacun pour

construire le débat et garantir qu'une décision sera prise à partir des opinions les plus larges et les plus libres, c'est écouter celui qui parle ou qui voudrait parler... L'écouter sans préjugé et sans jugement, avec une patiente attention, sans s'arrêter aux imperfections de langage, aux éventuelles maladresses techniques.

Écouter en recherchant à comprendre ce que celui qui parle veut réellement exprimer. L'écouter, prendre en compte son point de vue, pour construire un avis ou une décision solide.



Écouter, et parler. Oser parler, pas seulement pour débattre, pour confronter les points de vue, mais aussi pour construire. Parler non pour contrer, mais pour faire avancer le débat en valorisant les avis déjà exprimés. Parler pour dire vraiment, et non pas pour ne rien dire. Respecter les opinions divergentes voire contraires et oser exprimer son propre avis, avec modération et conviction, quand bien même il ne rejoindrait pas l'opinion majoritaire. Parler aussi avec modération, parce que le temps de réunion est compté et que la longueur d'une intervention ne suffit pas à la rendre pertinente.

PARLER EN SACHANT DISTINGUER L'HUMOUR, QUI DÉTEND LE DÉBAT, DE LA DÉRISION QUI PEUT HUMILIER.

Certainement, la qualité du débat dépend de la faculté des conseillers à écouter et à parler utilement, à « jouer collectif » et non pas « perso ». Mais la bonne tenue du débat et son efficacité, tient également à son animation.

Pour chaque question débattue au conseil, un animateur doit y présider, qu'il s'agisse du président ou de la présidente du conseil ou de tel conseiller désigné soit ponctuellement soit à tour de rôle pour diriger les débats.

Il doit être bien identifié et respecté. Pour profiter de la dynamique de groupe, le rôle de l'animateur du débat est primordial. Il introduit succinctement la question, délimite son champ et recentre la discussion, distribue la parole, rappelle l'importance de l'écoute, limite utilement le temps consacré à chaque question, invite ceux qui se taisent à s'exprimer, modère ceux qui « occupent trop le terrain », synthétise les idées exprimées, clôture un point et passe au suivant.

Chacun trouvera son intérêt dans le respect des règles du débat. La décision prise en sera meilleure, les membres du conseil n'en seront pas frustrés et, finalement, l'intérêt de la communauté sera mieux garanti. ■

ANIMER, ÉCOUTER, PARLER, DÉCIDER : UN PETIT CREDO BIEN UTILE !

ERIC SERFASS EST MEMBRE DU CONSEIL NATIONAL.



COMMENT PRÉPARER ET ANIMER UNE SÉANCE DU CONSEIL PRESBYTÉRAL ?

LE TRAVAIL PRÉPARATOIRE DU BUREAU EST NÉCESSAIRE

- Identification des sujets à traiter en réunion du conseil presbytéral.
- Définition de l'ordre du jour en précisant pour chaque sujet :
 - L'objectif de la discussion,
 - La nature de la décision à prendre,
 - Le temps imparti.
- Recommandation : les travaux d'analyse des sujets doivent être menés en amont des réunions par des personnes qui ont les compétences requises et dont les recommandations doivent faciliter les décisions à prendre.

- Préparation de l'invitation à la réunion et définition du travail préparatoire à faire par les conseillers presbytéraux.

Erreur à éviter : établir un ordre du jour intenable.

LE JOUR MÊME :

- Une réunion commence à l'heure et se termine à l'heure convenue : ces deux éléments sont des marques de respect des autres.
- Une réunion a besoin d'un animateur, gardien de l'ordre du jour, de la liberté de parole de chacun et de l'horaire prévu. Les conditions de travail doivent faciliter les échanges et l'utilisation d'outils de travail en groupe est une bonne chose. (tableau, post-it, ...). L'animateur aura le souci d'inviter chacun à s'exprimer, à reformuler ce qui est dit, à poser des questions qui faciliteront la compréhension, la participation et l'adhésion aux décisions proposées.

- Le travail du conseil est à remettre, pour tous les sujets, devant Dieu et la recherche de sens, de spiritualité doit être une préoccupation permanente : en quoi ce que nous faisons ou discutons, contribue à l'annonce de l'Évangile ?
- La formation du conseil presbytéral est une nécessité pour vivre un ministère collégial qui ne s'invente pas, qui contribue, en lien avec le synode, à la gouvernance de l'Église protestante unie de France, et dont le conseiller a besoin pour son propre resourcement.
- Les décisions se prennent en recherchant un consensus, pas un vote à la majorité ou un compromis pauvre où on a coupé la poire en

deux ; la recherche du consensus, à défaut d'unanimité, doit permettre à chacun de faire valoir son opinion, d'être écouté positivement, sereinement, et un travail créatif, avec la lumière de l'Esprit permettra de décider d'une solution, celle du conseil, qui pourra être solidairement défendue par tous les conseillers.

Deux erreurs à éviter : confondre conseil presbytéral et conseil d'administration, et laisser les décisions se prendre à la majorité, sans véritable recherche d'un vrai consensus.

La communication à la communauté se fera de manière adaptée aux différents sujets sur la base d'un compte-rendu comportant un relevé des décisions prises et un responsable de la mise en œuvre de chacune au temps prévu.

BERNARD DUGAS EST MEMBRE DE LA COORDINATION NATIONALE ÉVANGÉLISATION ET FORMATION

